

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 14 juin 2023**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

**Présents** : 6

**Votants** : 7

**Sont présents** : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Fabien BONNIER, Florence BONNIER, Davy LATIZEAU, Florence PICARD

**Représentés** : Sébastien FAGONT par Fabien BONNIER

**Excuses** : Romain RICADA, Suzanne BRAYETTE

**Absents** : Dominique LECOURT, Thibaut RICADA

**Secrétaire de séance** : Davy LATIZEAU

---

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures 15 minutes. Le nombre de présents étant de 6, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Aide financière pour la cantine du RPI de Chézy sur Marne pour l'année scolaire 2023-2024 - DE\_2023\_032**

Le conseil municipal discute de la reconduction de la participation financière faite aux parents de la commune pour les enfants prenant leurs repas à la cantine du RPI de Chézy sur Marne 2023/2024.

Après avoir **délibéré**, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- qu'une participation financière sera accordée aux enfants qui prennent leur repas à la cantine de l'école de Chézy sur Marne, à hauteur de 2,00 € par enfant pour l'année scolaire 2023/2024. Pour une participation annuelle d'un montant maximum de 10 000€.

- que la reconduction de cette participation financière sera votée annuellement au moment du vote du budget.

- que cette participation sera versée directement au RPI de Chézy sur Marne.

**Objet : Devis pour la dalle de l'abri bus - DE\_2023\_033**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de BETOMOIS de 1 098 € pour la dalle de l'abri bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents **APPROUVE** le devis de BETOMOIS pour 1 098 €.

**Objet : Actualisation du devis pour les chaises du Foyer Rural - DE\_2023\_034**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau devis pour les chaises de la salle du Foyer Rural.

Le devis présenté aux membres du Conseil Municipal est de 4 300,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents APPROUVE l'achat de chaises pour la salle du Foyer Rural pour la somme de 4 300,80 €.

**Objet : DM n°1 : Dalle abri bus et chaises du Foyer Rural - DE\_2023\_035**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 92	Installations générales, agencements	-1499.40	
2138 - 93	Autres constructions	1098.00	
2184 - 97	Matériel de bureau et mobilier	401.40	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à La Chapelle Sur Chézy, les jour, mois et an que dessus.

**Objet : Devis de la porte vitrée du Foyer Rural**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de PBA Automatisme de 5 003,70 € TTC pour la porte vitrée de la salle du Foyer Rural.

Le Conseil Municipal souhaite que d'autres devis soient demandés pour comparaison.

**Objet : Devis pour la porte de l'église**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la SARL DROIT Menuiserie Ebenisterie de 4 142,96 € TTC pour la porte de l'église.

Le Conseil Municipal souhaite que d'autres devis soient demandés pour comparaison.

**Objet : Région : Demande de subvention pour le projet d'études préalables à la rénovation de la Tour Chappe - DE\_2023\_036**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'études préalables à la restauration de la Tour Chappe pour un montant estimé à 8 800 € HT (10 560 € TTC) correspondant au devis présenté par la SARL Atelier 68 architectes.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
REGION	8 800 €	80%	7 040 €
	€		€
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>			7 040 €
<b>MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>			1 760 €
<b>TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)</b>			<b>8 800 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de la Région, pour le projet d'études préalables à la restauration de la Tour Chappe, une subvention de 80 % du montant HT des travaux.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

**Objet : USESA : Adhésion des communes de Pavant et Breny - DE\_2023\_037**

Madame le Maire informe l'assemblée que, par délibération du 23 mai 2023, le comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) a émis un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Pavant et Breny.

Il est demandé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que les collectivités adhérentes doivent être saisies pour remettre un avis à cette modification du périmètre de l'USESA.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Pavant et Breny.

**Objet : Don à la famille Marlin**

Le Conseil Municipal propose l'achat d'une gerbe pour la cérémonie funéraire.

**Objet : Procédure de déclassement de la parcelle ZA 35 - DE\_2023\_038**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la venue de M. MORISSEAU Rémi, propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 35, en Mairie le 03 et 26 mai 2023.

M. MORISSEAU Rémi souhaite faire déclasser sa parcelle pour pouvoir y construire une maison d'habitation d'environ 80m<sup>2</sup>.

Vu la parcelle ZA 35 en zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme, qui n'autorise pas les constructions de maisons d'habitations,

Vu le coût d'une révision/modification du Plan Local d'Urbanisme avec organisation d'une enquête publique,

Vu le document du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et son orientation qui limite le nombre de parcelle constructible dans la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est CONTRE le déclassement de tout ou partie de la parcelle ZA 35 appartenant à M. MORISSEAU Rémi.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Agent communal : L'agent a fait part à la Mairie de ne pas renouveler son contrat en janvier 2024. Compte tenu des bons retours sur son travail, Madame le Maire espère pouvoir la convaincre de rester.
- Patte d'oie vers Essises : Demande de nettoyage de l'aqueduc.
- Point sur les éoliennes : La stratégie régionale est en évolution ce qui va modifier le schéma d'implantation des éoliennes dans le cadre des énergies renouvelables.
- Le plan climat souhaite une revitalisation des cours d'écoles (arbres, haies, gazon, ...).
- Le Conseil Municipal souhaite que l'entreprise COLAS fournisse un plan plus détaillé pour le projet du chemin piétonnier qui mène vers Saint Cloud.
- Déclaration préalable Mme Grisouard : Attente d'une réponse du service instructeur pour la sécurité liée au croisement des routes départementales.
- Site internet de la commune : Il sera en ligne durant l'été.
- Selena Pizza : Le camion pizza est dorénavant stationné devant les bennes d'apports volontaires. Madame le Maire demandera à la propriétaire d'être plus vigilante sur les commentaires postés sur les réseaux sociaux.
- Le marché campagnard est prévu samedi 24 juin 2023 à partir de 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance,  
Davy LATIZEAU

Le Maire,  
Patricia LOISEAU